Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-215601584-20251202-DEL251202_13-DE

PLESCOP

Délibération du 2 décembre 2025

25-12-02-**13** : ENFANCE JEUNESSE – PETITE ENFANCE – Avenant convention Le P'tit Club et achat de places nouvelles

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni le 2 décembre 2025 en session ordinaire à la mairie de PLESCOP

***Présents : (8)** : Loïc LE TRIONNAIRE, Bernard DANET, Jean-Louis LURON, Jacqueline GUILLOTIN, Serge LE NEILLON, Honoré GUIGOURES, Pierre LE RAY et Éric CAMENEN*

***Absents excusés ayant donné pouvoir : (5)** : Françoise FOURRIER, Juliette XAYASOMBATH, Stéphanie LE POLOTEC, Keita PALIN et Sandrine CAINJO respectivement à Bernard DANET, Jacqueline GUILLOTIN, Serge LE NEILLON, Jean-Louis LURON et Loïc LE TRIONNAIRE*

***Absents excusés : (9)** : Claudine PECCABIN, Laurence LEMOINE, André GUILLAS, Cécile COULONJOU, Jérôme COMMUN, Laurent LE BODO, Fannie PETIOT, Christelle MENARD et Stéphane STREIFF*

***Secrétaire de séance :** Serge LE NEILLON*

***Quorum (12) :** non obligatoire en vertu du 2ème alinéa de l'article L2121-17 du CGCT*

Jean Louis LURON lit et développe le rapport suivant :

La convention de partenariat liant la commune à l'établissement Babigou Bro Gwened pour l'achat de deux places prendra fin au 31 décembre 2025 et il n'apparaît pas aujourd'hui opportun de renouveler ce partenariat historique qui date de 2011.

En effet, malgré tout l'intérêt culturel de ce partenariat avec la crèche associative Babigou Bro Gwened, la réalité est la suivante :

- Les demandes des familles qui sont sur liste d'attente pour obtenir une place d'accueil collectif ne sont pas portées sur ces places de garde d'enfants notamment du fait de **l'éloignement géographique de la structure par rapport à Plescop** (rappel : la structure se situe sur le territoire de Conleau à Vannes).
- Une place est vacante aujourd'hui et la famille qui occupe l'autre place souhaite revenir sur Plescop par souci d'organisation personnelle
- Aucune famille n'est volontaire pour se positionner sur une place Babigou aujourd'hui, cette situation se renouvelle depuis plusieurs commissions d'attribution des places
- Il est difficile pour la structure Babigou de maintenir l'offre de breton au sein de la crèche associative, ceci en lien avec des problématiques de recrutement

Aussi, il est proposé d'affecter ces deux places à un autre établissement. En effet, maintenir le même nombre de places à la population plescopaise s'avère important puisqu'il y a de nombreuses situations sur listes d'attentes et que, conformément au service public de la petite enfance mis en place depuis le 1er janvier 2025, il convient aujourd'hui pour les communes de trouver des solutions aux besoins de garde d'enfants.

Par délibération du 7 février 2023, l'assemblée délibérante avait accepté de conventionner avec l'association Le P'tit Club dans le cadre de l'achat de deux places au sein du réseau de crèches, places réservées aux familles plescopaises. Cette convention avait été renouvelée le 20 février 2024 pour 2025 et 2026.

Pour rappel, le multi accueil de Laroiseau appartenant au réseau Le P'tit Club et étant en proximité directe avec la commune, le partenariat proposé est donc totalement cohérent et répond clairement à un besoin. L'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00 durant 48 semaines par an (fermeture 3 semaines en Août et 1 semaine entre Noël et le Nouvel an).

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-215601584-20251202-DEL251202_13-DE

Le mode de gestion de la crèche est en fonctionnement PSU donc le coût à la charge des familles se base sur leurs revenus. Aussi, la participation est identique pour les familles, que leur enfant soit accueilli au sein du multi-accueil municipal Tamm Ha Tamm ou au sein du p'tit club.

Les inscriptions des enfants se font par le biais d'une préinscription à la commune et d'un examen des dossiers par la même commission d'attribution des places d'accueil que pour la multi accueil.

Le taux d'occupation pour l'année 2023 a été de 82 % puis de 128 % en 2024 et 105% en 2025. La proximité avec Plescop permet de répondre à un bon nombre de familles sur ces deux places.

Jugée positive et répondant à un réel besoin, il est proposé aujourd'hui de renouveler cette convention pour l'année 2026 avec cette fois-ci, **l'achat de quatre places au lieu de 2 prévues initialement**.

Le coût global de la place est le même que les années précédentes, à savoir, 10 000 € dont 2 700 € sont pris en charge par la CAF dans le cadre du bonus territoire de la CTG (Convention Territoriale Globale).
Le reste à charge de la commune par place s'élève donc à 7 300 €/place pour 2026 soit 29 200 € pour les quatre places.

Il revient à la charge de la commune de s'assurer que les places soient bien occupées.

La convention prend effet à compter du 01/01/2026.

Annexe : Avenant à la convention Le P'tit Club 2026.

Après en avoir délibéré, et sur proposition de la commission « enfance jeunesse et éducation » du 4 novembre 2025, le conseil municipal est invité à :

- **Approuver la reconduction du partenariat avec l'association Le P'tit Club dans les conditions précitées à savoir : approuver l'achat de 4 places au lieu de 2 ;**
- **Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 13 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Copie certifiée conforme

Le Maire



Loïc LE TRIONNAIRE

Le secrétaire de séance,

Serge LE NEILLON